Algeria , Item 17

Intervention de la Délégation Algérienne lors de la 60^{ème} session du Sous-Comité Scientifique et Technique du COPUOS du 06 au 17 février 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Bonjour,

La délégation algérienne salue l'initiative du document de séance élaboré par le Chili, l'Union Astronomique internationale (UAI) et Square Kilométré Array (SKA) et des membres observateurs portant sur « La Protection du Ciel Sombre et Calme des Interférences des Constellations Satellitaires » non seulement en raison de ses nobles intentions mais aussi pour relancer un débat exhaustif sur l'impact de ces constellations satellitaires sur la viabilité de l'utilisation de l'espace à long terme par tous les Etats quels que soient leurs capacités technologiques.

Le nombre croissant des constellations satellitaires placées en orbite soulève toutefois plusieurs problèmes majeurs. Comme premier problème qui s'impose est la connaissance et la surveillance de la situation spatiale. Cette surveillance nécessite une collaboration étroite des gouvernements, des agences spatiales et des opérateurs industriels pour établir une cartographie la plus fiable et complète possible des systèmes spatiaux en orbite. Cet inventaire doit conduire à une gestion optimale du trafic spatial.

D'où des concepts qui commencent à émerger lesquels recommandent la nécessité d'établir des plans de circulation de l'espace et l'essor d'un métier celui de contrôleur du trafic spatial. A cette problématique de congestion s'ajoute les risques d'interférences électromagnétiques la multiplication rapide des débris spatiaux issus d'engins et d'équipements abandonnés ou induits par la collision de satellites avec d'autres satellites ou débris.

Face à cette situation, l'Algérie plaide pour une approche exhaustive pour traiter tous les aspects techniques qui entourent l'impact du nombre croissant des constellations satellitaires sur la viabilité de l'utilisation de l'espace à long terme au sein du COPUOS, en vue de mettre en place des mécanismes juridiques appropriés pour prévenir la dégradation des conditions d'exploitation de l'espace et de préserver l'accès des générations futures à l'espace.

Au-delà de cette dimension juridique difficile à concrétiser, un engagement responsable des acteurs, étatiques et privés, s'avère aujourd'hui plus d'indispensable pour préserver durablement la viabilité de l'environnement spatial, condition nécessaire au développement et à la sécurité des activités spatiales.

Je vous remercie pour votre attention.